

## **MAIRIE DU 4° SECTEUR**

### **CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DU 11 DÉCEMBRE 2023**

*La séance est ouverte à 18 heures 03 à la Mairie du 6/8 par Madame La Maire.*

**Mme la Maire.-** Bonsoir à toutes et tous. Je vous invite à prendre place pour que nous puissions commencer ce dernier Conseil d'Arrondissements de l'année 2023.

Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, bonsoir à toutes et tous. Je suis très heureuse de vous accueillir ce soir. Je vais appeler la benjamine de notre assemblée, Pauline DELAGE, à faire l'appel des présents.

*(Mme Pauline DELAGE procède à l'appel.)*

**Mme la Maire.-** Merci beaucoup, madame DELAGE. Le quorum étant atteint, ce Conseil d'Arrondissements peut valablement démarrer. Je déclare la séance ouverte.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2023**

**Mme la Maire.-** Nous allons commencer, si vous le voulez bien, par approuver le procès-verbal du dernier Conseil d'Arrondissements. Avez-vous des demandes de rectifications sur ce procès-verbal? *(Aucune demande.)* Je le mets donc aux voix. Qui vote contre? Qui s'abstient? Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

***(Le procès-verbal du 21 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.)***

### **Rapport 23-40278-DC**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -  
DIRECTION DE LA CULTURE - Pôle Opéra Odéon - Actions  
culturelles du Chœur de l'Opéra de Marseille auprès  
d'établissements de santé.**

**Rapporteur : M. Cédric JOUVE**

**Mme la Maire.-** Je vous propose que nous rentrions immédiatement dans l'ordre du jour de ce Conseil et de passer la parole à Cédric JOUVE qui va nous présenter les rapports 1 et 2.

**M. Cédric JOUVE.**- Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, il s'agit d'un rapport sur les actions culturelles du chœur de l'Opéra de Marseille auprès d'établissements de santé. Ce sont des interventions pour des publics dits empêchés, comme les personnes à mobilité très réduite, les personnes hospitalisées ou les personnes très âgées. Le récital qui en découle est pour ces personnes et leur famille. Ce sont des moments de plaisir et de partage très forts. Dans le 8e est concerné l'hôpital Saint-Joseph pour un budget de 7354 euros. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

**Mme la Maire.** - Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce rapport? Je le mets aux voix. Qui vote contre? Qui s'abstient? C'est adopté à l'unanimité.

**(Le rapport 23-40278-DC est adopté à l'unanimité.)**

#### **Rapport 23-40449-DC**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -  
DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une première  
répartition aux associations ou organismes culturels au titre  
des subventions 2024 - Approbation de 11 avenants.**

Rapporteur : M. Cédric JOUVE

**Mme la Maire.**- Le rapport numéro 2, Monsieur JOUVE.

**M. Cédric JOUVE.**- Il s'agit de l'approbation d'une première répartition aux associations culturelles au titre des subventions 2024, toujours avec les critères de la modalité culturelle, de la démocratie culturelle, de l'éducation artistique et culturelle, du soutien à la structuration de l'écosystème culturel et à la créativité. Sont concernés dans notre secteur - dans le 6e arrondissement précisément - l'association ALCIMÉ, qui fait le très beau festival musique et cinéma, pour 60000 euros; l'association Concerto Soave, qui fait le très beau festival Mars en Baroque en mars, pour 37 500 euros; le Théâtre de la Cité, avec qui nous avons travaillé sur «Oh ma parole!», qui fait le beau festival La Biennale du Réel tous les 2 ans et donc, cette année en 2024, pour 50000 euros. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

**Mme la Maire.**- Merci beaucoup, Monsieur JOUVE. Avez-vous des prises de parole sur ce rapport? Je le mets aux voix. Qui vote contre? Qui s'abstient? C'est adopté à l'unanimité.

*(Le rapport 23-40449-DC est adopté à l'unanimité.)*

**Rapport 23-40414-DFI**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - SERVICE EXPERTISES ET CONNAISSANCES - Transfert en pleine propriété de 458 parcelles aménagées en voirie au profit de la Métropole-Aix-Marseille-Provence.**

Rapporteur : Mme Anne MEILHAC

**Mme la Maire.**- Je passe la parole à Madame MEILHAC, dont c'est l'anniversaire. Bon anniversaire, Madame MEILHAC. Je vous propose, Madame MEILHAC, de nous présenter le rapport numéro 3.

**Mme Anne MEILHAC.**- Merci Madame la Maire. Mesdames et Messieurs, chers collègues, le rapport numéro 3 est présenté par la direction foncière immobilière pour un transfert en pleine propriété de parcelles aménagées en voirie au profit de la métropole Aix-Marseille-Provence. Le contexte : la ville de Marseille est toujours propriétaire au cadastre d'un certain nombre de parcelles situées dans les 16 arrondissements de la ville de Marseille. Ces voies ont fait l'objet d'un transfert de compétences au profit de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, devenue depuis Métropole Aix-Marseille-Provence au 17 janvier 2002. Le service des hypothèques n'a jamais pu publier le procès-verbal de transfert, considérant que les éléments qui caractérisaient ces voies étaient insuffisants.

Afin de procéder à la régularisation du transfert de ces voies à la métropole, une procédure a été fixée en accord avec les services métropolitains du pôle voirie, cadastre, publicité foncière et une première liste de 458 parcelles annexées au présent rapport a été établie par les services de la ville et de la métropole et est soumise à l'approbation du Conseil. Ce transfert s'opérera à titre gratuit et je n'aurai qu'un mot : faisons bon usage de ces parcelles transférées. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

**Mme la Maire.**- Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce rapport? Je le mets aux voix. Qui vote contre? Qui s'abstient? C'est adopté à l'unanimité.

*(Le rapport 23-40414-DFI est adopté à l'unanimité.)*

Rapport 23-40311-DNV

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DE LA NATURE EN VILLE - Travaux courants entretien Parc Borely - Approbation de l'opération et de l'affectation de l'autorisation de Programme - Financement.**

Rapporteur : Mme Anne MEILHAC

**Mme la Maire.-** Madame MEILHAC, le rapport numéro 4.

**Mme Anne MEILHAC.-** Le rapport numéro 4 nous vient de la direction de la nature à en ville et a été présenté par Madame BENMARNIA. Il concerne le Parc Borely et va tous nous réjouir parce que depuis si longtemps, ce parc était excessivement dégradé au point où il fallait regarder où l'on mettait les pieds pour ne pas chuter. Nous sommes devant une proposition d'approbation d'une opération d'autorisation de programme pour le financement de la rénovation du parc sur des opérations d'entretien assez courant. Ce parc, classé jardin remarquable, présente un intérêt pour de nombreux usagers. Concernant les travaux - je suis sûre que vous aurez envie de lire l'intégralité de ce rapport - je vous donne simplement quelques titres : restaurer les bosquets qui ont énormément souffert des canicules, permettre aux jeunes arbres qui ont poussé auprès des grands de prendre leur place ailleurs, insérer de nombreux bancs pour créer des zones de repos, restaurer l'aire de jeux, sur laquelle nous avons été maintes fois interpellés, située sur l'île du lac - il en sera de même pour l'aire de jeux pour les grands dans un autre rapport pour les jeux de la pinède qui deviendront inclusifs -, amélioration de la zone dédiée aux sportifs côté nord, rebouchage de nombreux trous sur les allées, amélioration des structures paysagères et remise en état de l'embarcadère du lac pour permettre le retour des barques. Ces travaux sont estimés à 2,250 millions d'euros étalés sur la période 2024 à 2027. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

**Mme la Maire.-** Merci, Madame MEILHAC. Avez-vous des prises de parole sur ce rapport? Je le mets aux voix. Qui vote contre? Qui s'abstient? C'est adopté à l'unanimité.

*(Le rapport 23-40311-DNV est adopté à l'unanimité.)*

**Rapport 23-40398-DTENV**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DES ENVIRONNEMENTS DE VIE - SERVICE CLIMAT, AIR, ÉNERGIE - Identification des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables.**

Rapporteur : M. Pierre CECCALDI (remplacé par Mme Anne MEILHAC)

**Mme la Maire.**- Gardez le micro, Madame MEILHAC, car je vous laisse la parole immédiatement pour le numéro 10, si vous le voulez bien, en l'absence de Pierre CECCALDI.

**Mme Anne MEILHAC.**- Ce rapport a été préparé par la direction de la transition écologique et des environnements de vie et il porte sur l'identification de zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables. La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, dite loi APER, s'est inscrit dans ce contexte de transition énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre que la ville considère depuis qu'elle s'est déclarée en état d'urgence climatique et candidate au label des 100 villes décarbonées en 2030.

Ce rapport positionne la ville de Marseille comme une des grandes villes qui souhaitent prendre toute leur place dans l'accélération de la production des énergies renouvelables. Je vous fais grâce du détail des zonages proposés, puisque c'est assez technique, mais sachez que ça concerne des zones déjà anthropisées, donc, qui prennent toute leur place en ville : des toitures, de grands bâtiments, des parkings, mais également, pourquoi pas, des routes comme la L2. C'est à l'étude.

Ce rapport propose l'identification de zones d'accélération pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables sur les cartes annexées à la délibération et il a reçu un avis favorable de la commission.

**Mme la Maire.**- Merci, Madame MEILHAC. Avez-vous des prises de parole sur ce rapport? Je le mets aux voix. Qui vote contre? Qui s'abstient? C'est adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

**(Le rapport 23-40398-DTENV est adopté à l'unanimité.)**

**Rapport 23-39925-DBEC**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Aménagement de terrain de basketball sur le territoire de Marseille - Phase 2 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme études et travaux - Approbation de la convention d'exécution pour 2023-2024 entre la ville de Marseille et la Fédération Française de Basketball en vue de la rénovation de terrains - Financement**

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT

**Mme la Maire.**- Je vais laisser la parole à Monsieur Cyprien VINCENT pour le rapport numéro 5.

**M. Cyprien VINCENT.**- Merci, Madame la Maire. Bonsoir, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. Je prends le rapport numéro 5, qui est proposé par Monsieur JIBRAYEL et la direction des sports, qui concerne l'aménagement de 10 terrains de basketball de 3x3. Ils se déploient sur tout Marseille et c'est pour l'année 2024. En partenariat avec la Fédération Française de Basketball et de l'Agence Nationale des Sports, la ville de Marseille poursuit le développement, la rénovation et la mise en accessibilité des structures sportives aux particuliers pour développer la nouvelle discipline olympique du 3x3. Ces travaux ont un montant global estimé à 1,180 million d'euros TTC sur la mairie du 6e 8e. Le complexe sportif Jean-Bouin sera doté de 2 stades. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

**Mme la Maire.**- Merci, Monsieur VINCENT. Y a-t-il des prises de parole sur ce rapport? Je le mets aux voix. Qui vote contre? Qui s'abstient? Le rapport est adopté à l'unanimité.

**(Le rapport 23-39925-DBEC est adopté à l'unanimité.)**

**Rapport 23-40335-DML**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL - Stade Nautique du Roucas Blanc - Travaux Terrestres - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement.**

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT

**Mme la Maire.**- Monsieur VINCENT, le rapport numéro 6, s'il vous plaît.

**M. Cyprien VINCENT.**- Le rapport numéro 6 concerne l'approbation d'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme sur les travaux de la base nautique du Roucas blanc qui va recevoir très prochainement les JO 2024. La ville de Marseille se dote d'un stade nautique à la hauteur de ses ambitions environnementales et de sa volonté de développer la voile et le nautisme pour toutes et tous, ainsi que pour les compétiteurs internationaux.

Pour mener à bien cette opération, il convient donc de prévoir l'approbation d'une augmentation de l'affectation à hauteur de 250 000 euros, ce qui porte le total à 14,822 millions d'euros. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

**Mme la Maire.**- Merci beaucoup. Y a-t-il des prises de parole sur ce rapport? Je le mets aux voix. Qui vote contre? Qui s'abstient? Le rapport est adopté, merci beaucoup.

*(Le rapport 23-40335-DML est adopté à l'unanimité.)*

#### Rapport 23-40343-DLSVAEC

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux 2024 - 1<sup>er</sup> versement de subventions sur le financement de l'Animation Globale de Coordination des Centres Sociaux 2024.**

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

**Mme la Maire.**- Je vous propose de laisser la parole à Madame D'AGOSTINO pour le rapport numéro 7.

**Mme Alexandra D'AGOSTINO.**- Merci, Madame la Maire. Chers collègues élus, Mesdames et Messieurs, il est soumis à votre approbation le premier versement à valoir sur le budget prévisionnel 2024 d'une répartition des subventions attribuées aux centres sociaux au titre de l'Animation Globale de Coordination. En effet, prévoir dès à présent les crédits nécessaires au versement de subventions 2024 permet d'assurer la continuité de fonctionnement de ces associations qui assument une mission d'intérêt général.

Le montant global est de 705678,9 euros. Trois centres sociaux sont concernés dans le 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> : Mer et Colline, Roy d'Espagne et Saint Giniez/Milan. Ce rapport nous est proposé par Monsieur HEDDADI et il a reçu un avis favorable de la commission.

**Mme la Maire.**- Merci beaucoup. Y a-t-il des prises de parole sur ce rapport? Je le mets aux voix. Qui vote contre? Qui s'abstient? Vous vous absteniez, Monsieur MARANDAT. Le rapport est adopté.

**(Le rapport 23-40343-DLSVAEC est adopté à la majorité absolue : M. Bernard MARANDAT s'abstient.)**

### **Rapport 23-40073-DLSVAEC**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE GUICHET UNIQUE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS - Attribution de subventions en nature au bénéfice d'associations partenaires.**

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

**Mme la Maire.**- Madame D'AGOSTINO pour le rapport numéro 8.

**Mme Alexandra D'AGOSTINO.**- Il est soumis à votre approbation l'attribution de subventions en nature au bénéfice d'associations dont l'activité présente un intérêt général local, à savoir œuvrant au développement du territoire, à la création de liens sociaux et à la solidarité. Nous parlons ici de subventions en nature, car il s'agit de mettre à disposition des locaux communaux - des écoles, par exemple - des équipements sportifs ou culturels et des moyens matériels à des tarifs inférieurs à la valeur locative réelle des biens concernés, voire à titre gracieux. Cela procure donc à l'association un avantage qui représente une subvention en nature. Ce rapport nous est proposé par Monsieur Joël CANICAVE ici présent et a reçu un avis favorable de la commission.

**Mme la Maire.**- Merci beaucoup. Y a-t-il des prises de parole sur ce rapport? Je le mets aux voix. Qui vote contre? Qui s'abstient? Le rapport est adopté.

**(Le rapport 23-40073-DLSVAEC est adopté à l'unanimité.)**



### Rapport 23-39979-DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT - 4<sup>e</sup> répartition de subventions d'équipement au titre des années 2023-2025.

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

**Mme la Maire.**- Madame D'AGOSTINO, le rapport numéro 9.

**Mme Alexandra D'AGOSTINO.**- Cette fois-ci, il est soumis à votre approbation des subventions d'équipement à diverses associations dans le cadre d'une 4<sup>e</sup> répartition des crédits de 2023. Une association est concernée dans le 6<sup>e</sup> 8<sup>e</sup> : Mer et Colline. Ce rapport nous est proposé par Monsieur HEDDADI et a reçu un avis favorable de la commission.

**Mme la Maire.**- Merci beaucoup. Je ne vois pas de prise de parole sur ce rapport. Je le mets aux voix. Qui vote contre? Qui s'abstient? Le rapport est adopté.

*(Le rapport 23-39979-DLSVAEC est adopté à l'unanimité.)*

### Rapport 23-40463-MPU

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - MISSION PROJETS URBAINS - Approbation de la version actualisée de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier Centre-Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès à Marseille cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU.

Rapporteur : Mme Pauline DELAGE

**Mme la Maire.**- Madame DELAGE, s'il vous plaît, pour le rapport numéro 11.

**Mme Pauline DELAGE.**- Madame la Maire, chers collègues, chers habitants et habitantes des 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements, ce rapport est présenté sous proposition conjointe de Madame la Maire adjointe en charge, notamment, des relations avec l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain et de Monsieur le Conseiller spécial délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable. Ce rapport propose d'approuver la version actualisée de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain Centre-Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès cofinancé par l'ANRU dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. L'ANRU a rendu un avis favorable sur le projet urbain sur ces quartiers et les

modifications apportées à la convention sont des corrections d'ordre strictement technique. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

**Mme la Maire.**- Merci beaucoup. Je ne vois pas de prise de parole. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre? Qui s'abstient? C'est adopté à l'unanimité.

**(Le rapport 23-40463-MPU est adopté à l'unanimité.)**

### Rapport 23-40365-DSAS

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DE L'ACTION SOCIALE**  
**- Approbation de l'augmentation de l'affectation d'autorisation de programme relative à la rénovation des résidences autonomie du CCAS.**

Rapporteur : M. Lourdes MOUNIEN (remplacé par Pauline DELAGE)

**Mme la Maire.**- Madame DELAGE, si vous voulez bien nous présenter le rapport numéro 14.

**Mme Pauline DELAGE.**- Merci, Madame la Maire. C'est avec beaucoup de joie que je vous présente ce rapport qui nous permettra de poser les premières pierres à la construction d'un accueil de jour au 41 cours Lieutaud. Pendant trop longtemps, les personnes sans-abri et en très grande précarité du centre-ville de Marseille n'avaient pas d'espace où se reposer et où trouver des personnels pour les accompagner et leur proposer une orientation dans leur parcours social. Le 41 cours Lieutaud a été identifié comme un lieu permettant de répondre aux besoins grandissants de ces populations. Pour pouvoir l'ouvrir, des travaux de rénovation estimés à environ 300 000 euros sont nécessaires. Ce rapport est donc porté par Monsieur l'Adjoint en charge des finances, Monsieur Joël CANICAVE, et permet au CCAS de prendre en gestion de nouveaux sites, dont le futur accueil de jour : le 41 cours Lieutaud. Il permet aussi d'augmenter l'affectation de l'autorisation au programme Mission Action Sociale Solidarité pour l'année 2023 à hauteur de 600 000 euros pour effectuer les travaux nécessaires de ces deux nouveaux sites. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

**Mme la Maire.**- Merci beaucoup. Avez-vous des prises de parole sur ce rapport? Je le mets aux voix. Qui vote contre? Qui s'abstient? Le rapport est adopté à l'unanimité.

(Le rapport 23-40365-DSAS est adopté à l'unanimité.)

Rapport 23-40390-DLLHI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - Cadre d'intervention pour dynamiser la production des logements sociaux - Aides en faveur du logement locatif social - Approbation de subventions et de conventions de financement - Annulation de subventions - Approbation de l'affectation d'une autorisation de programme.

Rapporteur : Mme Marie MICHAUD

**Mme la Maire.**- Le rapport numéro 12 va nous être présenté par Madame MICHAUD.

**Mme Marie MICHAUD.**- Merci, Madame la Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport nous est proposé par Monsieur Patrick AMICO, adjoint au maire en charge, notamment, de la politique du logement et de la lutte contre l'habitat indigne et par Madame Samia GHALI en charge, notamment, des relations avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain. Les deux premiers articles de ce rapport nous demandent d'approuver deux subventions de la ville de Marseille pour deux opérations d'acquisition amélioration menées par le bailleur social UNICIL engagé aux côtés de la ville de Marseille, de l'ANRU et de la métropole dans la rénovation de l'habitat ancien dégradé et la lutte contre le mal-logement. L'une de ces deux opérations se situe 13 rue Saint-Michel, à deux pas du cours Julien. Pour le bailleur UNICIL, il s'agit d'une part d'acquérir cet immeuble du 19<sup>e</sup> siècle acquis précédemment par la SOLEAM dans le cadre de l'opération Grand Centre-Ville. La partie amélioration de l'opération consiste à restructurer les 3 étages de l'immeuble afin de transformer 6 petits logements en 3 T3 traversants. Menuiseries, sanitaires, installations électriques et réseaux de fluides vont être rénovés pour répondre aux normes sanitaires de confort et de sécurité. La façade va être refaite, tout comme une cellule commerciale au rez-de-chaussée. Sur un prix de revient de l'opération d'acquisition amélioration qui s'élève à 864880 euros, la participation de la ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 81000 euros. Deux autres subventions abondent le plan de financement d'UNICIL : l'une de l'ANRU, à hauteur de 70800 euros et l'autre de la métropole, à hauteur de 81000 euros. Point important : il s'agit de 3 logements sociaux PLA1, c'est-à-

dire financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration. Ces logements seront ainsi attribués à des familles aux très faibles ressources.

Le 8<sup>e</sup> article de ce rapport nous demande également d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme Mission aménagement durable et urbanisme année 2024 à hauteur de 28,885 millions d'euros. C'est cette autorisation de programme qui va permettre à la ville d'apporter sa participation à l'opération que nous venons de citer et de manière générale, d'apporter des aides financières aux bailleurs sociaux en faveur du logement locatif social. L'échéancier prévisionnel de 2024 et 2029 est précisé dans le rapport.

Les autres points que nous propose d'approuver ce rapport concernent l'annulation de subventions en raison de l'annulation d'opérations dans les 4<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements ainsi qu'une rectification dans l'énoncé d'une délibération. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

**Mme la Maire.**- Merci, Madame MICHAUD. Avez-vous des prises de parole sur ce rapport? Je le mets aux voix. Qui vote contre? Qui s'abstient? Vous vous abstenez, monsieur MARANDAT. Le rapport est adopté.

**(Le rapport 23-40390-DLLHI est adopté à la majorité absolue :  
M. Bernard MARANDAT s'abstient.)**

### **Rapport 23-40374-DPE**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES  
ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE -  
Subvention à des associations œuvrant dans le domaine de la  
Petite enfance - Approbation des conventions 2024.**

**Rapporteur :** Mme Danielle CASANOVA GAVINO

**Mme la Maire.**- Pour le rapport numéro 13, je laisse la parole à Madame CASANOVA GAVINO.

**Mme Danielle CASANOVA GAVINO.**- Merci, Madame la Maire. Chers collègues, ce rapport concerne les subventions des associations qui œuvrent pour la petite enfance. Malgré les problèmes d'encadrement dans les crèches - problème qui est un problème national - la ville de Marseille démontre dans ce rapport, par un budget à la hausse, son engagement pour une politique ambitieuse de la petite enfance. C'est ainsi que le

Conseil Municipal a approuvé la convention dite territoriale et globale signée entre la ville et la CAF pour une durée de 5 ans. Pour les établissements d'accueil des jeunes enfants, le budget à l'augmentation a permis une ouverture prévisionnelle de 170 places. Pour ces structures, il est proposé 1 euro par heure d'accueil entre octobre 2023 et juin 2024.

Pour les RPE, c'est-à-dire les relais petite enfance, qui sont les lieux d'informations et de rencontres au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance, il est accordé 11000 euros pour un équivalent temps plein et 15000 euros pour un équivalent et demi, ce qui a pour effet de stabiliser les équipes.

Pour les établissements d'accueil enfants-parents qui sont des structures d'écoute et de soutien qui permettent la transition de la cellule familiale vers la vie collective, si l'agrément est inférieur ou égal à la limite, il est attribué 4500 euros pour une demi-journée par semaine et 9000 euros pour 2 demi-journées. Pour un agrément supérieur à 8, c'est 6000 euros pour une demie de journée et 12000 euros pour 2 demi-journées.

Avant de conclure, Madame la Maire, est-ce que je peux ajouter un certain nombre de choses concernant la situation des crèches?

**Mme la Maire.**- Si vous voulez. Peut-être qu'on le fait en réponse, s'il y a des questions sur ce sujet.

**Mme Danielle CASANOVA GAVINO.**- D'accord.

**Mme la Maire.**- Vous avez fini la présentation pure et simple du rapport?

**Mme Danielle CASANOVA GAVINO.**- Oui.

**Mme la Maire.**- Madame ZOUAGHI.

**Mme Serena ZOUAGHI.**- Merci, Madame la Maire. Mesdames et Messieurs les élus, évidemment, nous voterons en faveur de ces aides pour nos petits Marseillais. Nous exprimons aujourd'hui une vive inquiétude concernant la gestion des crèches municipales, ce qui concerne donc la petite enfance. En effet, très récemment, de nombreuses familles se sont retrouvées en détresse suite à la fermeture sans aucune concertation de la crèche des Lices dans le 7<sup>e</sup>. Combien à venir dans le 6<sup>e</sup> 8<sup>e</sup>? Personnel en souffrance, remplacements d'agents

aléatoires, manque de places : la situation dans les haltes-garderies communales est des plus critiques. Nous en avons des remontées quotidiennes de nos concitoyens, d'ailleurs. Madame la Maire, personne ne l'ignore, avant d'être à la tête de notre mairie de secteur, vous étiez en charge du personnel municipal et de la refonte globale des services communaux. La petite enfance en fait donc partie. Le constat que nous dressons aujourd'hui résulte donc de votre action, ou plutôt de votre inaction de 3 ans. C'est un constat d'échec pour votre majorité dans ce domaine.

**Mme la Maire.**- Merci, Madame ZOUAGHI. Madame CASANOVA GAVINO, est-ce que vous voulez apporter quelques éléments de réponse à Madame ZOUAGHI ?

**Mme Danielle CASANOVA GAVINO.**- Il vaut mieux entendre ça que d'être sourd. Ce que j'ai à dire, quand même, c'est qu'au niveau de la ville de Marseille, nous avons pris des dispositions pour rendre les professions plus attractives et créer ainsi de meilleures conditions de travail : une prime de 1800 euros par an a été accordée aux professionnels, une semaine de vacances et un recrutement de 59 agents d'entretien pour libérer les ATSEM. On est amené aussi à signer des précontrats. Les assistantes maternelles et les AESH de plus de 3 ans peuvent elles aussi postuler pour devenir des puéricultrices.

Ce que je voulais dire aussi et là, je lis un paragraphe qui concerne un rapport qui a été demandé en avril 2023 qui était un rapport alarmant sur les crèches. L'annonce a été faite par la Première ministre, Madame Borne, d'un service public de service de la petite enfance. À ce jour, nous n'avons pas d'autres rendez-vous, mais comme des milliers de familles, nous espérons et nous attendons. Nous attendons aussi que la région fasse ce qu'elle a à faire parce que ça fait partie de ses compétences. En tout cas, je dirais au niveau de la formation du personnel des crèches, on attend une réaction de la région et l'on attend que la région se mette au travail, évidemment, avant que le service public ne voie le jour.

**Mme la Maire.**- Merci. Madame MASSON. On va faire très court sur ce sujet.

**Mme Juliette MASSON.**- Merci beaucoup, Madame ZOUAGHI, d'avoir posé cette question. Effectivement, la petite enfance est en crise. J'interviens, puisque je suis adjointe à la

place de l'enfant dans le 6<sup>e</sup> 8<sup>e</sup> et je suis directrice de crèche. Enfin, je ne le suis plus depuis un mois, mais j'ai été directrice de crèche pendant 20 ans en crèche associative. Je voudrais élargir un peu le débat. Ce problème que vous posez qui concerne les crèches municipales concerne effectivement tous les secteurs de la petite enfance, y compris les crèches associatives et privées. Vous avez peut-être entendu le débat récent avec les ouvrages qui sont sortis sur les entreprises de crèche et vous savez très bien que les crèches ne sont pas de la seule compétence municipale, mais que beaucoup d'institutions, notamment la CAF, sont à la manœuvre. Il y a une situation de crise que nous essayons de résoudre avec les moyens qui nous sont alloués, mais effectivement, le problème de la formation se pose. Je pense que nous avons besoin de tous et toutes pour résoudre ces problèmes et répondre aux besoins des familles, puisque les enfants - vous l'avez dit - c'est quand même l'avenir d'une société. Je voudrais élargir encore un peu plus le débat. Vous n'êtes pas sans savoir que cette situation qui concerne le personnel qui s'occupe des tout-petits, d'autres personnels qui s'occupent de l'humain traversent aussi ces crises. Je parle des enseignants, des soignants, des gens qui s'occupent des personnes en situation de handicap, des EHPAD, etc. Je pense que sur ces questions-là, c'est notre modèle de société qui est en question, car si un jour il n'y a plus personne pour s'occuper des autres, je ne sais pas où on va. En tout cas, nous avons besoin de tout le monde pour réfléchir à ces questions. Je vous remercie.

**(Applaudissement.)**

**Mme la Maire.**- Madame PILA

**Mme Catherine PILA.**- C'est simplement une petite remarque, Madame la Maire. C'est extraordinaire cette faculté que vos adjoints et vous-même avez de toujours retomber sur vos pattes - pardon de l'expression - et de reporter la faute sur les autres. Quand ce n'est pas la faute de la région, c'est la faute de la métropole; quand ce n'est pas la faute de la métropole, c'est la faute du département; et quand ce n'est pas la faute du département, c'est la faute de Madame Borne. Finalement, ce n'est jamais votre faute. Vous nous habituez à ça et il faudrait peut-être passer à un autre refrain.

**Mme la Maire.**- Merci, Madame PILA, pour cette intervention sur laquelle je vais me faire un plaisir de rebondir. Personne ici n'ignore qu'aujourd'hui, l'action

publique se répartit entre différents niveaux de collectivité, entre les différents niveaux d'institution et l'État y compris. Effectivement, la région est compétente en termes de formation et je n'ai qu'un seul désir, c'est que l'on puisse travailler de concert pour pouvoir renforcer l'attractivité de ces formations sur ces CAP petite enfance sur lesquels, aujourd'hui, nous accueillons malheureusement trop peu de candidats pour pourvoir aux besoins de la société d'une manière générale, comme le décrivait Madame CASANOVA GAVINO et Madame MASSON. Ça part de là, effectivement. Bien sûr que la ville a elle aussi sa part de responsabilité dans les compétences qui sont les siennes, c'est-à-dire sur le recrutement de ces postes qui concernent la petite enfance et sur le maintien en poste de ces agents qui exercent leur mission dans des conditions parfois difficiles. On sait que ce n'est pas un métier qui est évident que de s'occuper d'enfants, beaucoup ici peuvent le partager. Madame ZOUAGHI, vous avez eu des propos très forts concernant notre action concernant les ressources humaines à la ville de Marseille. On pourra donner la parole à Monsieur CANICAVE, mais j'imagine qu'on aura ce débat en Conseil Municipal, puisque c'est lui qui a pris le relais. Je voudrais juste, sur ce volet, vous répondre, Mme ZOUAGHI, que je suis très heureuse. Je ne vais pas vous raconter tout ce qu'on a pu faire pendant 3 ans, mais je suis à titre personnel très heureuse d'avoir signé avec Pôle Emploi la première convention de l'histoire de la ville de Marseille avec Pôle Emploi qui fait que désormais, ce n'est plus nécessaire de connaître quelqu'un à la ville de Marseille pour y trouver un travail. C'est quelque chose dont nous sommes extrêmement fiers.

**(Applaudissements.)**

C'est quelque chose qui est extrêmement important parce que nous luttons dans nos recrutements trop longtemps contre cette idée reçue qui, j'en suis certaine, comporte beaucoup d'a priori, mais c'est quelque chose qui est extrêmement important que nos annonces puissent être disponibles dans tous les réseaux d'emploi et c'est grâce à cette mise en place de conventions que nous avons la capacité aujourd'hui de recruter notamment des agents d'entretien dans nos écoles et dans nos crèches, ce qui permet d'améliorer les conditions de travail de nos personnels de la petite enfance, puisque ça leur permet de se recentrer sur leur mission. Sur ce volet, on est dans une situation globale, comme l'expliquait Madame MASSON, qui est complexe au niveau



national. Ce n'est pas seulement la ville de Marseille qui a des difficultés sur la petite enfance, mais tous les recruteurs sur ce champ d'action, donc nous intervenons sur tous les leviers qui sont à notre disposition pour être en mesure d'embaucher, de rendre nos métiers les plus attractifs possibles et d'améliorer les conditions de travail des agents pour qu'ils puissent continuer d'exercer leur mission au sein de la ville de Marseille. Bien sûr, nous nous sommes également mis en place pour créer quelque chose qui n'existait pas assez précédemment, qui est la possibilité pour les agents qui ont travaillé dans les écoles et dans les crèches de faire ensuite une deuxième carrière parce que ce sont des métiers qui sont difficiles, que chacun des agents a le droit d'avoir une carrière au sein de la ville de Marseille et d'y exercer plusieurs métiers et plusieurs missions. C'est donc extrêmement important pour nous que de pouvoir accompagner aujourd'hui ces agents qui doivent pouvoir trouver aussi un nouveau débouché après avoir exercé ces missions au sein de la ville. Je n'ai aucune difficulté, Madame ZOUAGHI, à vous répondre sur ce qu'on a pu faire depuis 3 ans, qui était absolument nécessaire et qui, d'ailleurs, a été à titre personnel la raison de mon engagement politique. Merci de m'avoir donné l'occasion de pouvoir vous répondre sur cette question.

Je vais, si ça vous convient, mettre ce rapport au vote.

**(Applaudissements.)**

Merci beaucoup. Qui vote contre? Qui s'abstient? Je note que le rapport est adopté.

**(Le rapport 23-40374-DPE est adopté à l'unanimité.)**

#### **Rapport 23-40514-DML**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -  
DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL - Contrat de Baie de  
transition 2023-2024 - Approbation de l'opération et de  
l'affectation de l'autorisation de programme pour la mise en  
sécurité des anciens dépôts massifs de scories du littoral sud  
- Approbation d'une convention avec l'ADEME.**

**Rapporteur : Mme Christine JUSTE**

**Mme la Maire.**- Madame JUSTE, pour le rapport numéro 15 qui vous a été présenté en additif.

**Mme Christine JUSTE.**- Madame la Maire, chers collègues, vous vous souvenez sûrement que nous avons voté lors du dernier Conseil Municipal et donc, dans ce Conseil d'Arrondissements, une délibération concernant l'approbation d'un plan de dépollution du littoral sud et des scories. Nous avons voté, lors du dernier Conseil Municipal, le budget que la ville de Marseille et d'autres collectivités mettaient au pot pour cette dépollution. Il s'agit maintenant d'approuver la convention entre l'ADEME et les différents partenaires pour ce contrat de transition et de dépollution attendu - je le répète - depuis 2004. Comme ça, tout le monde s'en rappelle bien : ça fait 20 ans.

**Mme la Maire.**- Avez-vous des prises de parole sur ce rapport? Je le mets aux voix. Qui vote contre? Qui s'abstient? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Merci beaucoup, Madame JUSTE, pour la présentation de ce rapport. On va être très heureux de travailler avec la métropole, le département et l'État pour pouvoir dépolluer notre littoral sud.

**(Le rapport 23-40514-DML est adopté à l'unanimité.)**

**Mme la Maire.**- L'ensemble des rapports ont été présentés et approuvés. Nous avons épuisé l'ordre du jour.

Je voudrais conclure ce Conseil d'Arrondissements pour vous convier à différents événements. D'abord, le 15 décembre, ce vendredi prochain à partir de 17 h, nous aurons la joie de lancer les festivités de Noël à Bagatelle avec des animations et des ateliers créatifs. Je vous l'annonce, sachez-le, je crois que le père Noël arrive à Bagatelle à 17 h vendredi.

Je vous donne également rendez-vous tout le week-end, samedi au cours Julien et à Notre-Dame-du-Mont pour des festivités et dimanche après-midi, ici encore à Bagatelle pour pouvoir profiter de ces moments en famille. Il s'agit de vous dire aussi que pendant ce temps de Noël qui rime évidemment avec des moments de retrouvailles en famille, cela rime aussi avec la solidarité. Je vous précise donc que la mairie des 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements organise tout au long du mois de décembre de nombreux repas pour nos seniors et de nombreux spectacles pour les enfants dans nos centres municipaux d'animation et dans nos centres aérés, ainsi que des activités qui seront l'occasion de pouvoir toutes et tous nous retrouver.

Je vous donne rendez-vous pour ces moments tous ensemble et aussi pour notre prochain Conseil d'Arrondissements qui se tiendra, je crois, le 13 février prochain. D'ici là, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et je vous donne aussi rendez-vous pour les cérémonies des vœux qui auront lieu les 15 et 18 janvier. Bonne soirée à toutes et tous.

**(Applaudissements.)**

*La séance est levée à 18 heures 40 par Madame la Maire.*

